

l'enseignement agricole

snetap - FSU



Rentrée 2007 Combien d'élèves sans profs ?





Elections présidentielles Communiqué du BDFN de la FSU (*)

La FSU se félicite de la participation au premier tour de l'élection présidentielle qui manifeste un remarquable élan citoyen. Elle se réjouit également de l'échec électoral du Front national sans se leurrer sur la diffusion et la banalisation de ses thèses au sein de certaines familles politiques.

Au moment où s'ouvre la campagne pour le second tour, la FSU réaffirme son exigence de rompre clairement avec les politiques qu'elle a combattues ces dernières années et son appel à bâtir des alternatives autour de quelques axes centraux : un service public d'éducation qui assure la réussite de tous, une politique qui assure à tous une véritable égalité d'accès aux droits fondamentaux et se donne comme priorité la consolidation et l'amélioration des services publics, une politique ambitieuse des salaires, des pensions et de l'emploi, une protection sociale de haut niveau garantissant une réelle solidarité et une véritable égalité, une réforme des règles de représentativité et de dialogue social. Mais en une rupture avec les politiques répressives et sécuritaires, elle revendique l'extension des droits et des libertés, la priorité à la prévention plutôt qu'à la répression, la lutte contre les discriminations le racisme et la xénophobie, la régularisation des sans papiers, l'arrêt de la répression et de la criminalisation des mouvements sociaux.

C'est le sens de ses luttes, notamment les plus récentes : contre la loi Fillon et la politique de de Robien, pour les salaires et l'emploi public, contre la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance, contre les expulsions d'immigrés et de leurs enfants aux côtés de RESF, contre la répression des mouvements sociaux.

Le scrutin pour le second tour aura des conséquences importantes pour l'avenir des droits sociaux, des services publics et de l'éducation. Son résultat pourrait faire peser de graves menaces sur les droits, en particulier le droit de grève, les libertés syndicales et civiques. La FSU appelle les personnels à participer massivement au scrutin dans la continuité de leurs luttes et en cohérence avec les valeurs qu'ils défendent.

Elle considère également que dans ce contexte, le mouvement syndical a un rôle majeur à jouer pour permettre de faire avancer des mesures de progrès social et de contrer les régressions. A cet égard, les manifestations du 1^{er} mai vont revêtir une importance particulière. La FSU souhaite qu'elles soient le plus unitaires possible et appelle tous les personnels à assurer leur réussite.

Texte voté le 23 avril

(*) - Bureau Délibératif Fédéral National

actualité

4

- › Exécution du budget 2006 : Le ministère fait disparaître 1 000 emplois de plus
- › Rénovation BTSA tronc commun : le Snetap entendu
- › Personnel de direction : Assises nationales organisées par le Snetap
- › Evaluation des langues : Mise en œuvre du CECRL
- › Infos pratiques



politique scolaire

6

- › 4^e schéma de l'enseignement agricole : illusion et « vieille lune » !
- › Comité régional de l'enseignement agricole : Une instance devenue incontournable
- › Lycée maritime de Saint-Malo : une victoire syndicale exemplaire qui en appelle d'autres !



corpo

8

- › Réforme de l'Etat : Convergences avec le secteur privé
- › Au revoir Lulu...

L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42

Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr

snetap@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mai 2007

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513

Signer le manifeste des personnels de l'EAP

Exiger un collectif budgétaire pour assurer la rentrée



Les informations que nous transmettent les secrétaires régionaux du SNETAP sont toutes plus inquiétantes les unes que les autres. La nouvelle baisse de la DGH qui est annoncée, après toutes celles qui sont intervenues pendant la législature, est inacceptable car elle atteint les établissements publics au cœur.

Pour fonctionner avec des moyens encore plus réduits que les années précédentes, les chefs de SRFD et les DRAF imposent de nouveaux plafonnements d'effectifs en limitant par exemple à 16 élèves le recrutement dans des classes (4^e, BEPA) qui constituent le vivier des filières de l'enseignement agricole public. Ils annoncent par ailleurs qu'ils ne seront pas en mesure de financer les enseignements facultatifs – et pourtant ceux-ci ont déjà été réduits à la portion congrue du fait des réductions successives des moyens.

Il est à craindre que même les enseignements obligatoires ne soient pas correctement assurés et que certains dédoublements, pourtant réglementaires puisque inscrits dans les référentiels de formation, ne passent à la trappe.

C'est dans un contexte aussi dégradé que celui-là que le candidat UMP à la présidentielle affirme sans ambages qu'il ne remplacera pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, prix à payer selon lui pour une réduction de la dette publique et pour une revalorisation des salaires des agents de l'État.

Les missions de service public n'ont visiblement aucune valeur pour ce candidat, qui n'a cure de laisser des jeunes sur le bord du chemin s'ils ne peuvent être accueillis dans des établissements publics aux effectifs de personnels encore réduits...

Le SNETAP appelle les personnels de l'enseignement agricole public à dénoncer ces orientations et à exiger les moyens dont le système éducatif a besoin pour assurer la formation de tous les jeunes, au sein des établissements publics pour tous ceux qui en font le choix.

Il appelle les personnels à **signer massivement le Manifeste des personnels de l'enseignement agricole public** pour refuser tout nouveau recul et exiger au contraire de redonner au service public les moyens qui lui ont été soustraits pendant les cinq dernières années.

Il les appelle à **exiger collectivement le vote d'un collectif budgétaire** afin de donner aux établissements publics les moyens d'assurer une rentrée correcte, que ne permet absolument pas le budget 2007 tel qu'il a été voté par le Parlement, de l'aveu même du DGER.

Il les appelle enfin à **se tenir prêts pour toute action que de nouvelles attaques contre le service public d'éducation rendraient indispensable et urgente.**



Annick Merrien

l'enseignement agricole

snetap - FSU



Rentrée 2007
**Combien d'élèves
sans profs ?**

Le revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

n° 298

mai 2007

Edito

Rénovation BTSA tronc commun Le Snetap entendu

Le SNETAP avait vivement protesté auprès de la DGER contre les conditions dans lesquelles la consultation des équipes pédagogiques sur le projet de rénovation du tronc commun des BTSA avait été organisée (voir à ce sujet notre article dans « L'Enseignement Agricole » de mars 2007, n° 296), puisque cette consultation a été programmée largement pendant la période des congés scolaires mais aussi parce qu'elle ne s'adressait qu'aux équipes de BTSA SER et AQUA, alors que la rénovation concernera bien toutes les séries de BTSA. La consultation a donc été prolongée à notre demande jusqu'au 5 mai et concerne bien toutes les équipes pédagogiques de BTSA.

Personnels de direction Assises nationales organisées par le Snetap

Le SNETAP organise le 2 mai 2007 à l'ENGRF Paris des Assises Nationales des Personnels de direction qui visent d'une part à analyser le nouveau contexte (législatif, réglementaire, éducatif...) dans lequel les responsables des établissements exercent leurs fonctions et leurs responsabilités et d'autre part à faire le point sur les aspects statutaires et catégoriels de ces emplois.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche, Jean-Louis Buër, a accepté d'être présent au moment où la synthèse des débats de la journée sera présentée et de répondre aux questions des participants. Le Directeur de Cabinet du Ministre a en effet donné son feu vert malgré la « période de réserve » à laquelle sont tenus les hauts fonctionnaires au moment des campagnes électorales, les Assises se situant entre les deux tours des élections présidentielles.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du programme de cette journée. Le compte rendu de cette journée sera ultérieurement porté à la connaissance des syndiqués.

Au programme, deux tables rondes

- L'enseignement agricole public au sein du système éducatif.
- Le statut des personnels de direction.

Synthèse des débats en présence de Jean-Louis Buër, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche, puis échanges entre les participants et le DGER. Compte rendu dans le prochain numéro de « L'Enseignement Agricole ».

Exécution du budget 2006

Le ministère f 1 000 emplois

Dans le nouveau contexte budgétaire instauré par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances – votée en 2001 sous le gouvernement Jospin et mise en œuvre depuis le 1er janvier 2006), le ministère de l'Agriculture a pleinement utilisé les nouvelles possibilités données aux ordonnateurs en transférant des crédits initialement destinés aux rémunérations des personnels (Titre 2 du Budget) vers des dépenses de fonctionnement (Titre 3 du Budget).



Il a pris cette décision sans aucune concertation avec les organisations syndicales et les représentants des personnels.

Ceux-ci ont découvert le « pot aux roses » en recevant les documents préparatoires au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) du 3 avril, 2 jours seulement avant la tenue de la réunion.

Le jour de la séance, une notice explicative complémentaire – mais très incomplète – était distribuée sur table.

A l'initiative des représentants de la FSU au CTPM, l'ensemble des organisations syndicales, contactées par nous dans l'urgence, a interpellé le Secrétaire Général du



ait disparaître de plus

Ministère préalablement à l'ouverture du CTPM et a refusé d'y siéger.

Elles ont exigé communication d'explications complètes et détaillées, non seulement sur l'exécution du Titre 2 (dépenses de personnels) mais également sur l'exécution du Titre 3 (dépenses de fonctionnement) lors de la prochaine réunion du CTPM, prévue le 3 mai.

Les représentants des syndicats de la FSU (SNETAP – SYGMA – SNUTEF) ont pour leur part en outre exigé d'avoir à l'avenir un état détaillé et mensuel des effectifs et de la masse salariale, du nombre de départs en retraite et de leur remplacement, au fur et à mesure de l'avancement de l'année, et non pas trois mois après la clôture du budget, ce qui empêche toute intervention en temps utile.

Bilan de l'exécution du Titre 2 du Budget 2006 au niveau ministériel

Sur le dos des personnels, le MAP a fait une économie supplémentaire de :

- 1 071 équivalents temps plein (ETP-t),
- 100 millions d'euros en dépenses de personnel (salaires, primes, cotisations sociales, hors pensions).

Une paille !!!!...

Alors que le budget 2006 du MAP, voté par le Parlement, prévoyait déjà la suppression de 412 ETP-t, le MAP est allé encore plus loin.

Il présente au final **une réduction supplémentaire de 1 071 ETP-t. Ce sont donc plus de 1 500 emplois** (exprimés en ETP-t, sur un total voté de 39 919) qui ont été supprimés au total en 2006 !

Et le MAP a réalisé **une économie de près de 100 M d'euros** sur les

dépenses de personnel (plus de 5 % du total de la masse salariale) :

- 34 M€ de crédits purement et simplement annulés ;
- 65,4 M€ de crédits de personnel utilisés pour d'autres objectifs (fonctionnement des services, subventions, ...), c'est ce qu'on appelle la « fongibilité asymétrique » (*).

En comparaison, des mesures de « requalification » dérisoires que le ministre présente comme une « avancée pour les personnels » !... :

- Requalification pour la filière administrative et les C techniques de 3,3 M€ par an,
- Crédits de 1,1 M€ au budget 2007... qui devraient être utilisés à l'harmonisation des primes,
- Prime exceptionnelle attribuée fin 2006, au titre d'« intéressement aux suppressions d'emplois », qui représente un coût que nous estimons à 7,5 M€.

Le secteur de l'enseignement paie le prix fort

Les deux programmes de l'enseignement supérieur et Recherche / 143 – Enseignement technique) sont fortement touchés par ces suppressions, qui s'ajoutent à celles votées par le Parlement à l'automne 2005.

Programme 143 : Enseignement technique

L'enseignement technique a ainsi été ponctionné de 614,97 ETP-t se répartissant comme suit :

- Personnel mis à disposition par le MAP : - 15,42 ;
- Personnel permanent de l'enseignement public : - 376,47 ;
- Contractuels enseignants de l'EAP : - 5,08 ;

- Contractuels non enseignants de l'EAP : - 208,86 ;
- Contractuels de droit public du Privé temps plein : - 9,14 ;
- TOTAL : - 614,97.

Sur un total de 18 960 ETP-t votés par le Parlement, le ministère a décidé de n'en consommer que 18 345,03, aggravant ainsi la situation de l'emploi en la précarisant encore davantage.

Programme 142 : Enseignement supérieur et Recherche

L'enseignement supérieur et la recherche ont été ponctionnés à hauteur de 62,65 ETP-t se répartissant comme suit :

- Personnel de l'enseignement supérieur : - 103,52 ;
- Personnel mis à disposition par le MAP dans l'enseignement supérieur : + 2,51 ;
- Personnel de la recherche travaillant au MAP : - 27,50 ;
- Personnel du CEMAGREF : + 65,86 ;
- TOTAL : - 62,65.

Les explications fournies par le Secrétariat Général du MAP ne permettent pas d'avoir une vision précise de la nature exacte de ces suppressions. Et le recoupement avec de précédents documents (PLF 2006 – PLF 2007 et documents transmis par le ministère en vue des CTPM Budget) met en évidence des incohérences.

Il n'y a visiblement aucune volonté de faire la transparence sur la gestion des emplois et des crédits...

Le SNETAP va demander à la DGER de réunir un groupe de travail sur cette question afin d'obtenir toutes les explications nécessaires pour parvenir à une vision claire de la situation de l'emploi en 2006.

Annick Merrien



Mais où en est donc la fracture sociale ?

En attendant le résultat des élections, l'équipe recherche un nouveau titre à cette rubrique. Vous pouvez l'aider en faisant des propositions.



Evaluation des langues : Mise en œuvre du CECRL

La note de service DGER/SDPOFE/N2007-2042 datée du 27 mars 2007 précise les modalités de mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues dans le cadre de l'application du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Son application est annoncée comme immédiate alors qu'elle modifie les coefficients des CCF... Le SNETAP interpellera la sous-direction POFE sur cette question, puisque logiquement la note de service ne peut s'appliquer qu'à la rentrée 2007 et pour les seules premières années des différents cycles de formation. Nous exigeons que des précisions soient apportées aux établissements afin d'éviter de regrettables confusions.



Infos pratiques

- Pour les titulaires : CAP hors classe : PCEA, le 23 mai ; PLPA le 13 juin.
- Calendrier prévisionnel concernant les contractuels : diffusion de la circulaire mouvement non-titulaire le 3 mai au plus tard sur chlorofil, attention le délai de réponse est court : sans doute le 11 mai. Commission d'étude des rapports d'inspection et des congés formation le 22 mai : n'hésitez pas à nous faire parvenir un courrier en cas de besoin à la permanence du SNETAP :
- Première commission de renouvellement des contrats les 14 et 15 juin 2007 ;
- Seconde commission de renouvellement des contrats les 28 et 29 juin 2007.

Les oraux des concours se déroulent principalement en mai (les premiers mi-mai), les résultats sont publiés rapidement sur educagri. Chaque contractuel recevra un courrier personnel dans son établissement début mai.

Comité régional de l'enseignement agricole

Une instance devenue incontournable

La déconcentration des évolutions des structures et autres nouvelles prérogatives conférées au DRAF dans l'exercice de l'autorité académique imposait un nouvel éclairage quant à l'application du décret CREA. C'est dorénavant chose faite avec la parution de la nouvelle circulaire d'application DGER/SDEPC/C2007-2007 du 20 mars 2007.

Parce qu'il ne s'agit que d'une adaptation de la circulaire aux évolutions réglementaires, la composition (dont huit représentants des personnels de l'EAP) et les attributions du CREA sont restées inchangées. Les prérogatives antérieures sont rappelées :

- L'avis formel du CREA est requis sur le schéma régional prévisionnel des formations, seule question devant faire obligatoirement l'objet d'un vote.
- Il est consulté sur le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) et le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) ; sur les projets de contrat d'objectif et à la demande du SNETAP sur l'offre de formation en langues vivantes dans la région.
- Il désigne parmi les représentants des parents d'élèves, deux membres pour siéger dans la commission régionale d'appel.

Et pour tenir compte de la déconcentration, le CREA sera désormais :

- Réuni au moins deux fois par an (en juin dans la phase de préparation et en octobre novembre dans la phase de décision) sur la question des évolutions des structures (voir article évolution déconcentrée des structures).
- Consulté sur l'élaboration du PREA et informé et régulièrement de sa mise en œuvre.
- Informé annuellement de la mise en œuvre des projets des établissements.
- Informé du suivi des indicateurs de gestion.
- Et saisi de toute autre question relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole.

Les débats qui ont précédé la sortie de cette circulaire, ont mis en évidence une volonté d'aller plus loin encore que ne le prévoit le champ d'application du décret. La représentation du CREA étant celle que l'on connaît, il n'est pas dans l'intérêt de l'EAP de se laisser aller en région au delà de ce qui est prévu dans la circulaire.

Serge Pagnier

Pour une information plus complète consulter le site du SNETAP http://www.snetap-fsu.fr/spip_redirect.php?id_article=1081



4^e schéma de l'enseignement

Illusion et «

Les trente glorieuses de l'enseignement agricole, si elles lui ont permis de bénéficier d'une véritable reconnaissance, ne suffisent plus aujourd'hui pour envisager sereinement son avenir. De perspectives pour l'EAP dans ce 4^e schéma pourtant révisé vous n'en trouverez pas, les outils de son affaiblissement en revanche ne manquent pas !



Si l'enseignement agricole a pu être innovant consécutivement aux lois de 62, 84 et 89 (1), cela tenait alors à des orientations qui au delà des intentions, lui permettaient de disposer des moyens de leur application. Les établissements et les personnels trouvaient alors dans la tutelle de l'Etat et du MAP, un interlocuteur crédible pour un enseignement agricole public au service des usagers et des ruraux. C'est ainsi que l'enseignement agricole a pris l'essor qu'on lui a connu jusqu'à la fin du deuxième millénaire.

Depuis, le dogme de la réduction des dépenses s'est imposé et la réussite ne se mesure plus désormais sur les effectifs élèves et étudiants accueillis mais sur les économies réalisées à leur détriment. Il en est ainsi des politiques conduites qui induisent des plafonnements des effectifs au niveau des seuils de déclenchement des dédoublements, des suppressions d'options facultatives et du soutien scolaire et de la réduction des horaires d'enseignement par la refonte des grilles horaires... Dans ce contexte entourant la réécriture du 4^e schéma, la DGER a cherché à entretenir l'illusion de coexistences « pacifiques » entre les voies, les secteurs professionnels de formation et les composantes de l'EAP.

Pourtant, le désengagement de l'Etat et du MAP de l'éducation et de la formation demeure patent.

ement agricole

vieille lune » !



Notamment, il est confié aux autorités académiques, la mission en région « *de favoriser le développement de l'apprentissage* » et de s'assigner des objectifs de baisse des effectifs à prévoir notamment dans les formations profession-

nelles agricoles scolaires. Ainsi, ce schéma s'en tient aux strictes orientations ultra-libérales de diminution des dépenses éducatives de l'État, et de leur transfert sur la fiscalité locale par l'apprentissage qui serait à réserver à la formation des sala-

riés pour répondre à la demande des OPA (2).

De plus, comme ce premier niveau de concurrence interne au service public ne semble pas suffire à son affaiblissement, la DGER a délibérément et systématiquement dénigré l'enseignement agricole public pour privilégier rédactionnellement « l'enseignement agricole » qu'il faut évidemment comprendre selon toutes ses composantes public et privé. Évidemment et une fois encore, la laïcité pourtant remise dans l'actualité notamment lors de la campagne de la présidentielle, demeure toujours au MAP « une vieille lune » (3).

Ces abandons respectifs du MAP pour les formations scolaires publiques sont de plus et hélas appuyés par une batterie d'indicateurs de performance de la gestion de l'EA par une application des plus perverse de la LOLF (4).

Ce sont ces éléments d'appréciation qui ont motivé le vote négatif exprimé par le SNETAP au CNEA du 15 mars. **C'est désormais de l'adhésion des personnels et des usagers pour « le manifeste pour l'enseignement agricole public »**

que peut naître l'espoir d'une nouvelle ambition pour le service public d'enseignement agricole.

Serge Pagnier

(1) – Loi de 89 sur l'éducation a instaurée les différentes voies d'accès aux baccalauréats (voies générale, technologiques et professionnelle) elle a permis notamment dans l'EAP, l'essor des bacs technologique et professionnel en substitution d'un BTA alors à bout de souffle et controversé.

(2) – Organisations professionnelles agricoles regroupant le couple FNSEA-CDJA et l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture).

(3) – Faisant suite à une interpellation du SNETAP sur l'application constitutionnelle des valeurs de la laïcité dans l'enseignement agricole, c'est la réponse que nous a faite alors H. Gaymard lors du CNEA de février 2004.

(4) – la LOLF (loi organique relative au loi de finance) outre qu'elle plafonne la masse salariale et les emplois publics. Aussi, en référence à des indicateurs de performances, elle conduit à une culture de résultat immédiat contraire à l'action éducatrice qui devrait s'inscrire dans un processus de formation tout au long de la vie.

Lycée maritime de Saint-Malo : une victoire syndicale exemplaire qui en appelle d'autres !

Après un combat exemplaire mené par l'ensemble des personnels du lycée maritime de Saint-Malo pour maintenir des compétences informatiques – avec des applications administratives, pédagogiques et scolaires au bénéfice des élèves, des personnels et des familles – mises en place par un emploi-jeune dont le contrat venait à échéance le 30 mars dernier, l'intersyndicale SNETAP-CGT-CFDT vient d'obtenir satisfaction auprès de la Direction des Affaires Maritimes lors d'une audience le 17 avril dernier.

Des crédits seront délégués pour la création d'un emploi d'un poste d'assistant d'éducation sur lequel l'emploi-jeune pourra postuler pour poursuivre ses activités. Même si le SNETAP continue de défendre la création de postes de TEPETA (IBA, vie scolaire et documentation) pour remplir les missions éducatives correspondantes, la proposition de la DAM constitue bien une victoire, puisqu'à l'issue de la première journée de grève du 13 mars dernier qui avait été suivie par 100 % des personnels, celle-ci avait prétendu qu'elle n'avait ni les emplois (ETP) ni les crédits disponibles pour assurer le maintien dans l'emploi de l'emploi-jeune en question. La mobilisation des familles, de la presse et des élus politiques de Saint Malo et de la région Bretagne, la solidarité et la détermination

des personnels et l'unité syndicale ont donc payé. Puisse cet exemple faire école aussi bien dans l'enseignement maritime que dans l'enseignement agricole. Le SNETAP se félicite pleinement de cette victoire et adresse plus particulièrement ses félicitations à notre section syndicale locale représentée par Lionel Blin.

André Blanchard



Réforme de l'Etat

Convergences avec le secteur privé

A l'initiative du secteur situation des personnels, la FSU a organisé le 4 avril dernier un colloque sur les questions de ressources humaines et notamment celles de la notation et de l'évaluation.



Ainsi l'un des invités, Michel Delpuch, administrateur civil au Conseil d'Etat et membre du comité d'enquête chargé d'élaborer un rapport, a expliqué la genèse de la commande du ministre Christian Jacob faite début 2006 : le souhait du ministre d'effectuer un premier bilan sur la mise en place du décret de

2002 sur la notation et l'évaluation. Le comité d'enquête, présidé par Jean Pierre Weiss, a privilégié la pratique du questionnaire, adressé aux différents ministères de la Fonction Publique, avec une réactivité dont on ne sait s'il faut se louer, puisque les enquêtes envoyées au mois de juillet 2006 ont dû être retournées pour le

mois de septembre 2006. C'est sur la base de ce rapport, que le Ministre de la Fonction Publique a introduit, dans la loi de modernisation de la Fonction Publique, à titre dérogatoire et expérimental, la substitution de la notation par un entretien d'évaluation

Le rapport analyse la pratique existante, en observant que l'application du décret de 2002 s'est faite d'une manière relativement importante dans l'ensemble des ministères, tout en démontrant une grande hétérogénéité entre eux,

notamment par rapport au temps passé pour l'entretien d'évaluation, de dix minutes pour les uns à plus de deux heures pour les autres. Le rapport examine aussi la pratique dans les autres Fonctions Publiques (territoriale et hospitalière), ainsi que dans d'autres pays **ou encore dans le monde de l'entreprise.**

D'emblée, le comité s'est placé sur la base d'une évolution importante et à ce titre, il préconise :

- De supprimer la notation et de substituer à l'entretien d'évaluation, un entretien annuel professionnel.
- De procéder à des entretiens périodiques de carrière avec une approche calibrée entre trois et cinq ans.
- De mettre en pratique l'évaluation collective.
- De professionnaliser les ressources humaines.
- De ne pas « verrouiller » l'avancement d'échelon en préconisant un cadre négocié.

La liste n'est pas exhaustive, mais ces quelques points suffisent pour nous interroger à l'instar de Mme Maya Bacache-Beauvallet, docteur en sciences économiques et directeur de recherche, qui se demande quelles sont les raisons objectives qui conduisent l'Etat vers une réforme managériale, transformant le secteur public pour le rapprocher du secteur privé. Déjà, la révolu-

tion culturelle de la LOLF vers la prime à la performance, avec pour corollaire le passage de la gestion publique basée sur les moyens à une gestion basée sur les résultats, a montré ses effets pervers. Son étude pointe aussi les dangers et les dérives que peut induire une telle réforme, tels les problèmes de l'efficacité et l'égalité de traitement envers les usagers.

Pour l'heure, unilatéralement, le ministère de l'Agriculture s'est porté volontaire pour expérimenter la suppression de la notation. Le SNETAP n'a jamais fait un dogme de la notation, notamment parce qu'il revendique un avancement d'échelon le plus rapide et égalitaire pour tous les agents. Cependant, la notation, dans un système concurrentiel, constitue malgré tout, un moyen objectif de départager les agents entre eux, que chacun a la possibilité de contester (révision de note).

Pour le SNETAP, qui avait dénoncé à l'époque la mise en place de la nouvelle notation, privilégiant la mise en concurrence des agents entre eux, le rapport, aujourd'hui, va plus loin puisque c'est la possibilité d'individualisation des carrières et des rémunérations qui, dès lors, pourra être mise en place.

Jacques Vermillard



Au revoir Lulu...

Lucien Desfossez nous a quitté après avoir mené son dernier combat contre la maladie qui l'a emporté. Lucien était depuis toujours un représentant des personnels du LEGTA de Vervins. C'était le camarade disponible sur lequel ses collègues pouvaient compter lorsqu'il s'agissait de les défendre n'hésitant pas à affronter quelquefois l'administration. Au CTPR, et au CREA dont il a été membre de nombreuses années, il savait avec beaucoup d'humour défendre les positions de l'Enseignement agricole public. Nous perdons un camarade, un ardent défenseur du service public et des valeurs qui nous sont chères.

Le Bureau régional Picardie du SNETAP

